



Nom \_\_\_\_\_

Prénom \_\_\_\_\_

Catégorie \_\_\_\_\_

Date de Naissance \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

Sexe :  Femme  Homme

E-mail adhérent \_\_\_\_\_

(EN MAJUSCULE)

Adresse \_\_\_\_\_

Code postal \_\_\_\_\_

Tél. portable \_\_\_\_\_

Nom Prénom, **Père** (ou Personne à contacter)

\_\_\_\_\_

Portable \_\_\_\_\_

Mail \_\_\_\_\_

Nom Prénom, **Mère** \_\_\_\_\_

Portable \_\_\_\_\_ E-

Mail : \_\_\_\_\_

**Réduction et points particuliers : cocher le 0:**

- 10€ par dossier COMPLET avant le 31/07 \_\_\_\_\_

- Pass Région (-30€) joindre copie recto/verso+ n° \_\_\_\_\_

- -10 % sur la somme des adhésions (après déduction des 10€ si inscription avant le 31/07 par dossier et /ou Pass Région) pour 2 personnes de la même famille et -20% pour 3 et au delà.

-  Je souhaite une facture, précisez le nom \_\_\_\_\_

-  Numéro du ou des chèques \_\_\_\_\_

Règlement de la cotisation: espèces, coupon sport ANCV, chèque bancaire libellé à l'ordre du RHC les Abeilles. *Facilité de paiement (3 fois max) du 01/09/17 au 31/12/17*

Fait à \_\_\_\_\_ Le \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

Signature, précédée de la mention «lu et approuvé»

Je soussigné déclare avoir pris connaissance par l'intermédiaire de mon club des informations relatives à la notice d'assurance « dommages corporels » de base et des garanties complémentaires proposées par la FFRS (disponibles ci-jointes, ainsi que sur le site [www.ffroller.fr](http://www.ffroller.fr) et dans l'espace licencié sur Rolskanet).

Je déclare :

**1. Garanties de base individuelle accident (ou dommages corporels) – Contrat n° 101 625 000 (jointes à la présente demande)**

adhérer à l'assurance « garantie de base dommages corporels » proposée par la FFRS (0,80 € licence loisir/compétition; 0,36 € si licence dirigeant exclusivement)

refuser d'adhérer à l'assurance « garantie de base dommages corporels » proposée par la FFRS. Dans ce cas, je reconnais avoir été informé(e) des risques encourus par la pratique du roller ou d'une autre activité assimilée.

**2. Garanties complémentaires (capital décès, capital invalidité et indemnité journalière) – Contrat n° 102 742 500**

souscrire aux garanties complémentaires qui me sont proposées par la FFRS et m'engage à établir moi-même les formalités d'adhésion auprès de l'assureur (option 1  9 € option 2  15 €)

ne pas souscrire aux garanties complémentaires qui me sont proposées.

**Date et signature du licencié** (ou s'il est mineur de son représentant légal) :

Merci de remplir le dossier de préférence en ligne et d'envoyer le chèque à Secrétaire RHC- Sylvie Mandon 16 chemin de la chênaie 69160 Tassin - [secretaire@lesabeilles.org](mailto:secretaire@lesabeilles.org) )

**En cas d'impossibilité de saisie en ligne, envoyer dossier papier COMPLET à cette même adresse. Tout dossier incomplet ne sera pas traité.**

RHC Les Abeilles du Grand Lyon – Association loi 1901 n°0691040864  
N°Agrément Jeunesse et Sport 69.01.1121  
Club affilié à la Fédération Française Roller Sport sous le N°15069521  
SIRET 431 566 215 00033 – code APE:926C

**PIÈCES OBLIGATOIRES À FOURNIR**

- 1/ La fiche d'inscription complétée et signée.
- 2/ Votre règlement par chèque à l'ordre :RHC les Abeilles + chèque de caution
- 3/ Photo identité avec votre nom (en option si réinscription) (*envoi par mail ok*)
- 3/ OBLIGATOIRE cette année puis valable 3 ans :Un certificat médical (moins de 1 an ) de non contre-indication à la pratique du roller hockey avec **obligatoirement** la mention suivante: **Apte à pratiquer en compétition et dans la catégorie supérieure.** (*Envoi par mail ok*)  
ou pour l'école de roller : un certificat médical de non contre-indication à la pratique du roller.

Avoir pris connaissance du règlement intérieur du club et m'engage à respecter pleinement ce dernier. (Cocher)

Accepter que les responsables de l'association prennent toutes les mesures nécessaires pour la santé de la personne inscrite au Club et dont le nom figure en haut de la page, y compris l'hospitalisation et l'intervention chirurgicale d'urgence selon les prescriptions du corps médical consulté.

M'engager à ne pas quitter mon enfant sans m'être assuré(e) de la présence de l'entraîneur et de venir le chercher à la fin. Respecter les horaires et prévenir en cas d'absence.

Participer aux entraînements et à tous les matchs de compétitions sauf accord de l'entraîneur conformément à la charte sportive du club.

Etre informé que Le Club Les Abeilles peut être amené à prendre des photos ou des vidéos des adhérents et m'engage à signaler si besoin mon désaccord par courrier adressé au Président du Club.



CATEGORIE à indiquer dans fiche inscription ↓	ANNEE	COTISATION	CAUTION*	1er entrainement	2ème entrainement	Entrainement physique en option
				CHARBONNIERES	CHARBONNIERES	CHARBONNIERES
<b>Minis poussins</b>	2009-2012	135 €	0 €	mercredi 15h30 - 17h	samedi 9h15 - 10h45	vendredi 18H30 - 19H30
<b>Poussins</b>	2007-2008	135 €	100 €	mercredi 15h30 - 17h	samedi 9h15 - 10h45	vendredi 18H30 - 19H30
<b>Benjamins</b>	2005-2006	145 €	100 €	mercredi 17h - 18h45	samedi 10h45 - 12h15	vendredi 18H30 - 19H30
<b>Minimes</b>	2003-2004	145 €	100 €	mercredi 17h - 18h45	samedi 12h15 - 13h45	vendredi 18H30 - 19H30
<b>Cadets</b>	2001-2002	145 €	100 €	mercredi 17h - 18h45	samedi 12h15 - 13h45	vendredi 18H30 - 19H30
				<b>MARCY L'ETOILE</b>	<b>CHARBONNIERES</b>	
<b>Séniors Rég'</b>	A partir de 2000	160 €	100 €	mercredi 21h30 - 23h	vendredi 19h15 - 21h15	
				<b>CHARBONNIERES</b>	<b>MARCY L'ETOILE</b>	
<b>Séniors Pré Nat'</b>	A partir de 2000	160 €	100 €	vendredi 21h15 - 22h45	mercredi 21h30 - 23h	
				<b>CHARBONNIERES</b>	<b>CHARBONNIERES</b>	
<b>Séniors Nat' 3</b>	A partir de 2000	160 €	100 €	mardi 20h30 - 23h	vendredi 21h15 - 22h45	
				<b>CHARBONNIERES</b>		
<b>Loisir Hockey (pas de compétition)</b>	A partir de 2000	100 €	0 €	vendredi 19h30 - 21h15		
				<b>MARCY L'ETOILE</b>		
<b>Loisir Ecole de Roller</b>	de 5 à 77 ans	100 €	0 €	samedi 10h30 - 12h		
Entraîneur/Dirigeant/bénévoles		Gratuit				
Mutation de licence		Selon catégorie				
Joueur prêté au club		Selon catégorie				

\*Le chèque de caution n'est encaissé qu'en cas de méconduite de l'adhérent: destruction, vol ou perte de matériel appartenant au Club., suspension et forfait de l'équipe (sanctionné par une amende infligé au Club par la FFRS.).  
La caution versée sert à couvrir le club en cas de mauvaise conduite qui le mettrait en défaut.